

Séance du : 3 mars 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/03/33

<p><b>Date Convocation</b> 19/02/2026</p> <p><b>Date Affichage</b> 19/02/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>17</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>04</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	17	- procurations	06	- absents	04	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	17								
- procurations	06								
- absents	04								

## TARIFS AERODROME 2026

### Rapporteur : Carole CHARUAU

La CCI propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de l'Aérodrome pour 2026 comme proposés dans la pièce jointe en annexe.

Cette grille 2026 a été adaptée de manière à être le plus possible en adéquation avec le trafic accueilli sur la plateforme. Notamment :

- La structuration de la grille repose désormais de manière homogène sur le poids maximum autorisé au décollage (MTOW). Le seuil de 1,7 tonne a été retenu car il correspond à la majorité du trafic de loisir effectivement constaté sur l'aérodrome, tant pour les avions basés que pour le trafic extérieur.
- L'ensemble de la grille 2026 s'inscrit ainsi dans une volonté d'équilibre entre attractivité de la plateforme, équité entre usagers et nécessité de compenser les coûts d'exploitation d'un aérodrome assurant des missions essentielles (AFIS, balisage, procédures IFR, entretien des pistes et des infrastructures).
- Les redevances de stationnement ont fait l'objet d'une évolution structurelle destinée à améliorer leur lisibilité et leur équité. La durée de référence du forfait est désormais portée de 12 heures à 24 heures, offrant ainsi une prestation plus adaptée aux usages réels des usagers de la plateforme. Par ailleurs, la réduction accordée en période hivernale est portée de 25 % à 50 %, afin de tenir compte de la baisse saisonnière d'activité et de préserver l'attractivité de l'aérodrome hors période estivale

Vu le Comité des Usagers qui s'est tenu le 28 janvier 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (22 POUR, 1 ABSTENTION : Michel BOURGERY) :**

- ♦ **APPROUVE** les tarifs de l'Aérodrome applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026 comme indiqués dans l'annexe jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU